

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1980 B 22659

Numéro SIREN : 682 030 895

Nom ou dénomination : EXIDE TECHNOLOGIES SAS

Ce dépôt a été enregistré le 15/09/2022 sous le numéro de dépôt 39148



EXIDE TECHNOLOGIES

5 ALLEE DES PIERRES MAYETTES

92636 GENNEVILLIERS CEDEX

Comptes au 31/03/2022

- SOMMAIRE -**Section**

Note préliminaire	2
-------------------	---

Comptes annuels

Bilan - Actif	4
Bilan - Passif	5
Compte de résultat	6

ANNEXE

Règles et Méthodes Comptables	8
-------------------------------	---

Informations sur Bilan et Compte de résultat

Immobilisations	15
Amortissements	16
Ecarts de réévaluation	17
Provisions et dépréciations	18
Créances et dettes	19
Produits à recevoir	20
Charges à payer	21
Charges et produits constatés d'avance	22
Composition du capital social	23
Variation des capitaux propres	24
Ventilation du chiffre d'affaires	25
Transfert de charges	26
Charges et produits exceptionnels	27

Engagements financiers et autres informations

Engagements de crédit-bail	29
Engagements hors bilan	30
Incidences des évaluations fiscales dérogatoires	31
Effectif moyen	32
Document	33

Le total au bilan, avant répartition du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2022, est de 204 107 454 EUR.

Le compte de résultat dégage une perte nette de -5 399 812 EUR.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1 avril 2021 au 31 mars 2022.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ceux-ci ont été arrêtés par le Président Stefan Stübing en date du 25 Juillet 2022.

Les données chiffrées sont valorisées en euros.

Comptes annuels

EXIDE TECHNOLOGIES SAS	Bilan - Actif	ETATS FINANCIERS AU 31/03/2022
------------------------	----------------------	--------------------------------

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/03/2022	31/03/2021
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement	25 820	25 820		
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	7 050 940	5 888 707	1 162 233	620 017
Fonds commercial	1 768 382	1 180 718	587 664	587 664
Autres immobilisations incorporelles	1 351 926		1 351 926	758 787
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	3 886 936	921 753	2 965 183	3 024 394
Constructions	20 780 375	14 137 586	6 642 789	7 006 134
Installations techniques, matériel, outillage	41 160 326	33 553 630	7 606 696	7 646 367
Autres immobilisations corporelles	2 861 172	2 303 970	557 203	246 603
Immobilisations en cours	1 245 449		1 245 449	1 771 511
Avances et acomptes	9 468		9 468	73 306
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	6 932	6 932		
Autres immobilisations financières	120 809		120 809	130 618
ACTIF IMMOBILISE	80 268 537	58 019 116	22 249 421	21 865 402
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements	3 712 970	212 551	3 500 419	3 277 738
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	8 714 598	133 952	8 580 646	5 844 047
Marchandises	10 510 150	378 911	10 131 239	9 236 595
Avances et acomptes versés sur commandes	25 589		25 589	375 251
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	20 292 733	277 037	20 015 696	25 044 833
Autres créances	133 364 978		133 364 978	150 717 503
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)				
Disponibilités	4 369 602		4 369 602	550 461
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	1 868 456		1 868 456	981 829
ACTIF CIRCULANT	182 859 077	1 002 452	181 856 625	196 028 257
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif	1 408		1 408	46 109
TOTAL GENERAL	263 129 022	59 021 568	204 107 454	217 939 768

Rubriques	31/03/2022	31/03/2021
Capital social ou individuel (dont versé :)	38 524 860	38 524 860
Primes d'émission, de fusion, d'apport	100 638 034	100 638 034
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)	931 656	931 656
Réserve légale	3 852 486	3 852 486
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)	9 146 942	9 146 941
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)	1 678 436	1 678 436
Report à nouveau	-6 449 062	7 194 885
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-5 399 813	-13 643 946
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	6 404 870	5 807 536
CAPITAUX PROPRES	149 328 410	154 130 888
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	1 016 358	1 124 693
Provisions pour charges	7 169 350	7 505 088
PROVISIONS	8 185 708	8 629 781
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	19	
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)	1 400	1 400
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	2 622 763	3 016 489
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	24 958 204	18 350 190
Dettes fiscales et sociales	14 077 449	15 019 718
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		470 406
Autres dettes	3 331 006	17 279 417
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	1 598 026	1 001 407
DETTES	46 588 867	55 139 027
Ecart de conversion passif	4 470	40 072
TOTAL GENERAL	204 107 454	217 939 768

EXIDE TECHNOLOGIES SAS	Compte de résultat	ETATS FINANCIERS AU 31/03/2022
-------------------------------	---------------------------	---------------------------------------

Rubriques	France	Exportation	31/03/2022	31/03/2021
Ventes de marchandises	98 575 945	36 713 816	135 289 761	128 806 476
Production vendue de biens	30 237 016	18 573 251	48 810 268	43 604 720
Production vendue de services	2 830 436	551 031	3 381 467	3 362 551
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	131 643 397	55 838 098	187 481 495	175 773 747
Production stockée			-699 429	1 005 725
Production immobilisée			5 755	
Subventions d'exploitation			10 000	11 700
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			2 345 334	2 836 207
Autres produits			53 246 784	36 334 663
PRODUITS D'EXPLOITATION			242 389 939	215 962 042
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			118 759 333	114 246 264
Variation de stock (marchandises)			-5 502 803	2 913 523
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)			31 465 464	23 886 585
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			760 627	71 830
Autres achats et charges externes			64 394 845	46 752 894
Impôts, taxes et versements assimilés			2 611 055	2 532 242
Salaires et traitements			23 088 921	22 846 511
Charges sociales			9 717 337	8 759 244
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			2 747 471	2 678 880
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			1 417 749	1 709 643
Dotations aux provisions			808 547	2 083 706
Autres charges			8 221	786
CHARGES D'EXPLOITATION			250 276 768	228 482 108
RESULTAT D'EXPLOITATION			-7 886 828	-12 520 066
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			4 348 604	4 330 374
Autres intérêts et produits assimilés			6 371	246
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges			46 109	41
Différences positives de change			27 420	236 163
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			4 428 504	4 566 824
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions			1 408	46 109
Intérêts et charges assimilées			669 403	637 836
Différences négatives de change			62 340	188 032
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			733 152	871 977
RESULTAT FINANCIER			3 695 352	3 694 848
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			-4 191 476	-8 825 218

Rubriques	31/03/2022	31/03/2021
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		16 174 329
Produits exceptionnels sur opérations en capital		8 624
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	1 174 902	4 314 764
PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 174 902	20 497 718
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 053 739	21 716 530
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	270	3 186
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	1 329 229	3 634 218
CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 383 238	25 353 934
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-1 208 336	-4 856 216
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		-37 488
TOTAL DES PRODUITS	247 993 345	241 026 584
TOTAL DES CHARGES	253 393 157	254 670 531
BENEFICE OU PERTE	-5 399 812	-13 643 947

Les comptes annuels de l'exercice 2021/2022 ont été établis conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2014-03 du 5 janvier 2014 modifié par le règlement de l'ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016 homologué par arrêté du 26 décembre 2016 relatif au plan comptable général, répondant aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIERES

La société a appliqué, à compter du 1er avril 2005, les règlements CRC 2002-10 relatifs à l'amortissement et à la dépréciation des actifs et CRC 2004-06 relatifs à la définition, la comptabilisation, et l'évaluation des actifs, en utilisant la méthode simplifiée, dite prospective, admises par ces règlements.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, à l'exclusion des frais financiers) ou à leur coût de production, à l'exception des immobilisations acquises avant 31 décembre 1976 qui ont fait l'objet d'une réévaluation en retenant les critères suivants:

- Les terrains ont été évalués en tenant compte de valeurs d'utilité confirmées par expertises,
- Les différentes catégories de biens amortissables ont été réévalués par application aux valeurs nettes au 31 décembre 1976 des coefficients définis par l'arrêté du 24 mars 1978, tant pour les constructions que pour les autres biens.
- Les immobilisations financières sont enregistrées à leur coût d'acquisition et dépréciées en fonction des critères de recouvrabilité.

A fin mars 2022, toutes ces immobilisations sont totalement amorties. Les valeurs réévaluées, les montants de la réserve de la provision spéciale de réévaluation figurant au bilan au 31 mars 2022 sont détaillées dans les notes dans le bilan.

La valeur des actifs incorporels et corporels est testée dès qu'un risque de perte de valeur est identifié. Le test consiste à rapprocher la valeur nette comptable de ces actifs des flux de trésorerie futurs établis sur la base des plans à moyen terme. Lorsque la valeur nette comptable est supérieure à la valeur des flux de trésorerie actualisés, une provision pour dépréciation est comptabilisée correspondant à l'écart entre la somme de ces flux et la valeur nette comptable.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée d'utilité prévue. Les taux les plus couramment pratiqués sont les suivants (L = linéaire ; D = dégressif ; E = exceptionnel) :

Immobilisations	Amortissements Pour Dépréciation	Amortissements fiscalement pratiqués
Marques	5% L	5% L
Logiciels	33% L	33% L
Constructions	3,33% à 5% L	5 % L
Aménagements des constructions	15% L	5% L
Installations techniques, mat.outillage	6,67% à 20% L	10 à 16,67% D
Install. générales agencts, aménagts	20 % L	10 % L
Matériel de transport	20 % L	25 % L
Matériel de bureau et informatique	20% à 33% L	20 % D
Mobilier	10 % L	10 % L

L'amortissement linéaire est considéré comme l'amortissement économique. Lorsqu'un amortissement sur une durée plus courte ou un amortissement dégressif sont admis fiscalement, un amortissement dérogatoire est constaté au passif.

STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode premier entré, premier sorti. (FIFO)

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires à l'exception de toute valeur ajoutée.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et charges directes et indirectes de fabrication et excluant donc les frais généraux, financiers et commerciaux.

Les stocks d'outillages, de pièces de rechanges et de matières consommables sont valorisés au coût d'achat.

Les produits en stocks sont dépréciés en fonction de leur obsolescence et des risques de non-utilisation.

Au 31 mars 2022, les produits en stock n'ayant pas subi de mouvement entre 12 et 24 mois sont dépréciés à 50%, au-delà de 24 mois, ils sont dépréciés à 90%. Les 10% non dépréciés représentent la valeur du plomb à recycler.

CREANCES ET DETTES

Les créances et dettes sont retenues pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu d'après les informations connues à la date d'arrêté des comptes.

La société a fait évoluer son contrat d'affacturage avec la société Eurofactor du full factoring au rechargement de balance. Le montant net mobilisé au 31 mars 2022 s'élève à 28,3 K€, et tient compte du fonds de réserve et du compte de garantie.

Cash Pool Européen:

Dans le cadre du contrat de cash pool européen, Exide Technologies SAS, à fin mars 2022, passe d'une position emprunteuse d'environ 13 M€ au 31 mars 2021 à une position prêteuse d'environ 6,3 M€ au 31 mars 2022.

Prêt EHE:

Pour rappel, la créance de cash pool avait fait l'objet d'une conversion en prêt avec Exide Holding Netherlands B.V. (EHN) pour 112 M€ le 10 mars 2017. Le 23 mars 2017, Exide Technologies SAS a cédé ce prêt et les intérêts pour 112,2 M€ à Exide Holding Europe SAS (EHE) en contrepartie de la mise en place d'un nouveau contrat de prêt entre Exide Technologies et EHE.

A la clôture annuelle, dans le cadre du prêt accordé par Exide Technologies SAS à Exide Holding Europe SAS (EHE), Exide Technologies SAS passe d'une position prêteuse de 128,9 M€ au 31 mars 2021 à une position prêteuse de 112,2 M€ au 31 mars 2022. Le taux d'intérêts annuel est de 3,26%. La baisse sur l'exercice est principalement due à un remboursement des intérêts pour 21 105 687€.

PROVISIONS REGLEMENTEES

Les provisions réglementées figurant au bilan sont détaillées sur l'état des provisions et font partie des capitaux propres au bilan. Les amortissements dérogatoires correspondent à la différence entre les amortissements dégressifs et linéaires.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges couvrent notamment :

- Coûts liés à la garantie:

Division industrielle : provisions évaluées en tenant compte des taux de retour par catégorie, ainsi que d'une analyse spécifique pour les cas spécifiques. Division Transportation : la majorité des provisions est évaluée sur la base de données contractuelle.

- Provisions litiges salariés:

Les risques liés aux litiges et procès sont évalués au cas par cas en prenant en compte les conseils des avocats en charge des dossiers.

- Provisions pour restructuration:

Une provision pour la réorganisation de l'usine de Lille était comptabilisée pour un montant de 508 K€ au 31 mars 2021, elle est de 80 K€ au 31 mars 2022. Une provision pour restructuration liée au projet OTC (order to cash) a été comptabilisée à hauteur de 416 K€.

- Pensions & assimilés : Les indemnités de départ à la retraite (IDR) sont évaluées sur une base faisant référence aux conventions collectives de la métallurgie sur la base d'une demande du salarié pour un départ à taux plein.

Ce calcul tient compte d'un taux d'actualisation validé par le groupe de 0,6%, d'un taux de progression des salaires de 2% pour les non cadres et les cadres (incluant le taux d'inflation) et la table de mortalité utilisée est INSEE TV/TD 2010-2012. Un cabinet d'actuaire est chargé d'établir ces calculs.

L'âge de la retraite pris en compte :

- Cadres nés à partir de 1950 : 65 ans
- Non cadres nés à partir de 1950 : 63 ans

La provision IDR concerne l'ensemble du personnel et son montant est de 4.604K€ à fin mars 2022.

Les médailles liées à l'ancienneté sont provisionnées pour un montant de 314K€ à fin mars 2022. Le droit à la médaille du travail est valorisé à 1.700€ pour 20 ans et 30 ans d'ancienneté (non soumis à charges sociales).

- Provisions pour risques environnement:

Cette provision est calculée en fonction des différents Arrêtés Préfectoraux et des risques évalués par Exide Technologies SAS avec l'assistance d'experts. Le montant de la provision au 31 mars 2022 est de 2.068K€

- Lille : 1.991 K€
- Vierzon : 77 K€

La provision concernant Lille inclut une provision exceptionnelle de 1,5 M€ destinée à répondre aux dispositions d'un arrêté préfectoral environnemental pour la gestion des terrains extérieurs à son usine.

- Provision pour risque de change:

Si une perte de change latente existe à la fin de l'exercice, une provision est enregistrée pour le montant de cette perte latente. Les dettes et créances figurent au bilan pour leur contre-valeur aux cours fin de mois utilisés par le Groupe Exide, l'écart avec les taux BDF étant non significatifs.

- Les autres risques sont évalués au cas par cas

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Dans le cadre de sa stratégie pour engager son entreprise vers un avenir solide et durable, Exide a conclu, le 26 octobre 2020, le transfert de propriété de l'ensemble des activités EMEA et APAC vers

la nouvelle société fondée sous la raison sociale Energy Technologies Holdings LLC basée au The Corporation Trust Centre, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, 19801 dans le comté de New Castle, USA.

Les principaux éléments des business plans et des stratégies sous-jacents du groupe incluent :

- Générer une croissance rentable des revenus en se concentrant sur des segments ciblés et des clients clés où la société peut offrir une valeur différenciée
- Des investissements axés sur l'amélioration des processus de fabrication, compléter la capacité de production, sur les réductions de coûts et les améliorations de la qualité
- Continuer à renforcer les liquidités et les flux de trésorerie d'exploitation de la Société en obtenant des facilités de crédit supplémentaires, des plans de réduction du fonds de roulement et en minimisant et/ou en éliminant les coûts relatifs au maintien des anciens sites non opérationnels
- Continuer à investir dans la recherche, le développement et l'ingénierie dans le but de développer des produits au plomb améliorés ainsi que des produits utilisant des chimies alternatives, y compris le lithium
- Se concentrer sur l'augmentation des capacités d'ingénierie des logiciels et des systèmes électriques pour prendre en charge la vente de solutions complètes de stockage d'énergie

Au 31 mars 2022, le Groupe disposait d'une liquidité totale de 95,6 millions d'euros composée de trésorerie de 59,9 millions d'euros et d'une disponibilité au titre de diverses facilités de crédit européennes de 35,8 millions d'euros.

Au cours de l'exercice 2022, le Groupe a obtenu une nouvelle facilité de financement en signant un accord de facilité de crédit de 80,0 millions d'euros avec PKO Bank Polski basée en Pologne. Plusieurs entités Exide, dont Exide France se sont portés garantes de ce prêt, contre une rémunération. Exide France, suite à l'ouverture d'un compte bancaire auprès de la succursale allemande de PKO Bank Polski S.A., a nantit ce compte et tout droit afférent à ce compte à PKO BP S.A.

Les états financiers consolidés comprennent les comptes d'Energy Technologies Holding LLC et toutes ses filiales détenues majoritairement.

Exide Technologies SAS est la filiale française détenue à 100% par Exide Holding Europe SAS.

Le palier de consolidation au niveau d'Exide Holding Europe SAS (EHE) n'est pas requis.

RESULTAT FISCAL ET INTEGRATION FISCALE

Le résultat fiscal d'Exide Technologies SAS est déficitaire de 5.399 K€ au titre de l'exercice 2022, et vient s'imputer sur les déficits reportables.

Le montant de l'impôt constaté est nul.

Le cumul des reports déficitaires au 31 mars 2022 s'élève à 58.987 K€.

Un contrôle fiscal est en cours, aucune notification formelle n'a été reçue à ce jour par la société.

Il est rappelé que conformément à l'article 223A du CGI, Exide Technologies SAS a signé en

1996 avec EHE une convention d'intégration fiscale pour le régime de groupe et qu'elle transfère l'impôt sur les sociétés à la société EHE, société tête de groupe pour cette intégration.

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

L'activité de la société au cours de l'année fiscale 2022 a été marquée par une augmentation du chiffre d'affaires de 6.7% dans une conjoncture économique difficile toujours impactée par la pandémie de Crise COVID 19 dans un environnement extrêmement concurrentiel. Le 24 février 2022, la situation géopolitique en Europe a considérablement changé à la suite de l'invasion russe en Ukraine entraînant la hausse sans précédent des prix de l'électricité, ainsi qu'une hausse des approvisionnements et coûts de production impactant les marges des activités. L'invasion a également affecté les volumes de ventes de la société à la fois directement, car Exide a choisi de ne pas faire d'affaires en Russie, et indirectement : volumes, perturbations de la chaîne d'approvisionnement et autres impacts du conflit. La société n'est pas toujours en mesure de répercuter toutes les hausses sur ses prix de vente. Le prix du plomb a augmenté en moyenne de 23.1% entre les deux exercices. Le prix moyen du plomb coté à la Bourse des métaux de Londres (« LME ») au cours de l'année fiscale 2022 est à 1967€/tonne atteignant une moyenne de 2080€/tonne sur le dernier trimestre de l'année fiscale 2022.

L'augmentation des charges d'exploitation de 9.5% est principalement due à l'augmentation des volumes et prix des achats de marchandises, des volumes et coûts de production et du prix du plomb.

Dans la mesure où les prix continuent d'augmenter et que la Société n'est pas toujours en mesure de répercuter la hausse des coûts des matériaux sur les clients, la performance financière de la Société en est affectée.

La société assure son activité opérationnelle d'une part et de l'autre des activités de gestion du Groupe et de centralisation des coûts. Elle centralise la facturation des prestations de services rendues par les entités européennes au bénéfice des entités européennes du groupe Exide. L'intégralité des coûts supportés par Exide France dans ce cadre sont alloués aux différents bénéficiaires des services après prise en compte d'une marge sur les coûts engagés directement par Exide France dans le cadre de la réalisation de ces prestations de services.

La société emploie une majorité des managers au niveau du groupe, elle conserve à ce titre des coûts « Steward Ship » qu'elle ne refacture pas au titre des Management Fees.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement significatif n'est survenu entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport a été préparé.

Informations sur Bilan et Compte de résultat

EXIDE TECHNOLOGIES SAS	Immobilisations	ETATS FINANCIERS AU 31/03/2022
------------------------	------------------------	--------------------------------

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT	25 820		
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	8 739 284		3 111 411
Terrains	3 886 936		
Dont composants			
Constructions sur sol propre	9 917 287		36 047
Constructions sur sol d'autrui			
Const. Install. générales, agenc., aménag.	10 521 175		324 526
Install. techniques, matériel et outillage ind.	39 783 087		1 407 020
Installations générales, agenc., aménag.	740 326		42 345
Matériel de transport	30 390		
Matériel de bureau, informatique, mobilier	2 162 807		1 184 956
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	1 771 511		2 524 074
Avances et acomptes	73 306		201 191
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	68 886 826		5 720 160
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	137 550		8 088
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	137 550		8 088
TOTAL GENERAL	77 789 480		8 839 658

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT			25 820	
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES		1 679 445	10 171 250	
Terrains			3 886 936	
Constructions sur sol propre		18 660	9 934 674	
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions, installations générales, agenc.			10 845 700	
Installations techn., matériel et outillages ind.		29 781	41 160 326	
Installations générales, agencements divers		52 141	730 530	
Matériel de transport		22 212	8 178	
Matériel de bureau, informatique, mobilier		1 225 299	2 122 464	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours		3 050 136	1 245 449	
Avances et acomptes		265 030	9 468	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		4 663 259	69 943 727	
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières		17 897	127 741	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		17 897	127 741	
TOTAL GENERAL		6 360 600	80 268 538	

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Frais d'établissements et développement	25 820			25 820
Fonds commercial	1 180 718			1 180 718
Autres immobilisations incorporelles	6 772 816	312 766	1 196 875	5 888 707
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	7 979 354	312 766	1 196 875	7 095 245
Terrains	862 542	190 968	131 757	921 753
Constructions sur sol propre	6 557 449	216 035	18 660	6 754 825
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales, agenc., aménag.	6 874 878	563 809	55 926	7 382 761
Installations techniques, matériel et outillage industriels	32 136 720	4 809 803	3 392 893	33 553 630
Installations générales, agenc. et aménag. divers	688 890	11 573	52 305	648 158
Matériel de transport	30 390		22 212	8 178
Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 967 640	3 073 638	3 393 645	1 647 633
Emballages récupérables, divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	49 118 510	8 865 828	7 067 399	50 916 939
TOTAL GENERAL	55 917 146	9 178 594	8 264 274	58 012 184

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES							
Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements amortissements fin exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	
Frais établis.							
Fonds Cial							
Autres. INC.		253 199			43 817		209 382
INCORPOREL.		253 199			43 817		209 382
Terrains		36 658			16 415		20 243
Construct.							
- sol propre		33 432			21 982		11 450
- sol autrui							
- installations		257 793			170 324		87 469
Install. Tech.		532 657			292 535		240 122
Install. Gén.							
Mat. Transp.							
Mat bureau		43 232			14 565		28 667
Embal récup.							
CORPOREL.		903 772			515 821		387 951
Acquis. titre							
TOTAL		1 156 971			559 638		597 333

Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

CADRE A	Détermination montant écarts		Utilisation marge supplémentaire amortissements			Montant de la prov.spéciale fin d'exercice
	Augm. montant brut immo.	Augm. montant amortissements	Montant suppl. amortissements	Fraction résid. éléments cédés à la fin d'exercice	Montant cumulé à la fin d'exercice	

Concessions,brevets

Fonds commercial

Terrains

Constructions

Inst.,mat.,outil.ind.

Aut. immo.corpo

Immo. en cours

Participations

Aut. titres immo

TOTAUX

CADRE B

DEFICITS REPORTABLES AU 31/12/1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice		931 656
2 - Fraction rattachée au résultat de l'exercice	-	
3 - Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice	=	931 656

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	5 807 536	1 156 973	559 639	6 404 870
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES	5 807 536	1 156 973	559 639	6 404 870
Provisions pour litiges	551 449	322 542	349 709	524 282
Provisions pour garanties données aux clients	527 135	253 122	289 589	490 668
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change	46 109	1 408	46 109	1 408
Provisions pour pensions, obligations similaires	4 949 330	374 617	719 888	4 604 060
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour gros entretiens, grandes révis.				
Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	2 555 756	454 165	444 632	2 565 289
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	8 629 779	1 405 854	1 849 927	8 185 707
Dépréciations immobilisations incorporelles				
Dépréciations immobilisations corporelles	2 278 899			2 278 899
Dépréciations titres mis en équivalence				
Dépréciations titres de participation				
Dépréciations autres immobilis. financières	6 932			6 932
Dépréciations stocks et en cours	649 727	1 175 619	987 932	725 415
Dépréciations comptes clients	280 662	235 752	239 377	277 037
Autres dépréciations				
DEPRECIATIONS	3 216 220	1 411 371	1 227 309	3 288 283
TOTAL GENERAL	17 653 535	3 974 198	3 636 875	17 878 860

Dotations et reprises d'exploitation	2 684 327	3 031 126
Dotations et reprises financières	1 408	46 109
Dotations et reprises exceptionnelles	1 288 463	559 639

Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	6 932		6 932
Autres immobilisations financières	120 809	16 004	104 805
Clients douteux ou litigieux	62 538	62 538	
Autres créances clients	20 230 196	20 230 196	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	9 341	9 341	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	31 694	31 694	
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices	89 546	89 546	
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	1 534 578	1 534 578	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses			
Groupe et associés	127 354 365		127 354 365
Débiteurs divers	4 345 454	4 345 454	
Charges constatées d'avance	1 868 456	1 868 456	
TOTAL GENERAL	155 653 908	28 187 806	127 466 102

Montant des prêts accordés en cours d'exercice
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice
Prêts et avances consentis aux associés

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	19	19		
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers	1 400	1 400		
Fournisseurs et comptes rattachés	24 958 204	24 958 204		
Personnel et comptes rattachés	9 509 011	9 509 011		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 259 720	1 259 720		
Etat : impôt sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	2 057 084	2 057 084		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	1 251 634	1 251 634		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	5 953 768	5 953 768		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	1 598 026	1 598 026		
TOTAL GENERAL	46 588 866	46 588 866		

Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exercice
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés

Compte	Libellé	31/03/2022	31/03/2021	Ecart
PRODUITS A RECEVOIR				
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES				
41811001	FACT A ETABLIR	3 513 316	3 473 113	40 204
41812000	Clients - factures à établir i	10 951 457	2 172 074	8 779 383
TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHES		14 464 773	5 645 186	8 819 587
AUTRES CREANCES				
40971100	Four. - autres avoirs tiers	1 170	30 183	-29 013
40971200	Four. - autres avoirs interco	18 313	6 603 324	-6 585 011
42870000	Produits a recevoir	591	16 154	-15 563
45580000	INTERETS COURUS A RECEVOIR	8 882 969	9 868 057	-985 088
46870000	RESERVE EUROFACTOR	4 305 860	3 681 885	623 975
TOTAL AUTRES CREANCES		13 208 904	20 199 603	-6 990 698
TOTAL PRODUITS A RECEVOIR		27 673 678	25 844 789	1 828 889

Compte	Libellé	31/03/2022	31/03/2021	Ecart
CHARGES A PAYER				
DETTES FOURNISSEURS CPTES RATTACH				
40811000	FOURNISSEURS FNP PROV TIERS	3 612 222	5 328 949	-1 716 727
40811001	FOURNISSEURS AUDIT	445 326	442 604	2 722
40811003	DIVERS	5 425	5 076	349
40812000	Fournisseurs FNP interco	8 920 918	6 270 788	2 650 130
TOTAL DETTES FOURNISSEURS CPTES RATTACH		12 983 892	12 047 417	936 475
AUTRES DETTES				
41980000	RRR à accorder et autres avoir	1 859 255	1 610 041	249 214
41981000	RRR	49 299	155 058	-105 759
41982000	RRR	390 471	301 510	88 962
41983000	RRR	8 757	12 015	-3 258
46866000	CHARGES A PAYER ASSURANCE	19 036	76 642	-57 606
46868000	PROV MARKETING ET AUTRES	522 782	533 598	-10 816
46869000	PROV MARKETING ET AUTRES	32 629	49 330	-16 701
TOTAL AUTRES DETTES		2 882 229	2 738 193	144 036
DETTES FISCALES ET SOCIALES				
42820000	Dettes provisionnées pour cong	4 180 570	4 006 851	173 719
42862000	Autres chg à payer bonus	4 060 482	3 092 580	967 903
42864000	PROV INTERESSEMENT	324 238	339 757	-15 519
42865000	13E MOIS	216 336	226 236	-9 901
42865100	AUTR CHARG A PAYER (COMM)	4 671		4 671
42867000	Autres chg à payer indemnités	676 622	1 036 578	-359 957
44861000	CAP (FORM.TAX APPRENT.TAX HAND	103 337	14 156	89 180
44862000	CAP (AIDE AU LOGEMENT)	116 283	105 291	10 992
44864000	ETAT - CHARGES A PAYER	388 487	378 084	10 403
TOTAL DETTES FISCALES ET SOCIALES		10 071 025	9 199 534	871 491
TOTAL CHARGES A PAYER		25 937 146	23 985 144	1 952 002

Compte	Libellé	31/03/2022	31/03/2021	Ecart
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE				
48610000	Charges constatées d'avance	219 249,28	207 140,27	12 109,01
48630000	Charges constatées d'avance lo	120 408,37	114 426,22	5 982,15
48640000	Charges constatées d'avance as	196 405,27	32 888,27	163 517,00
48681000	LOG PREPAYE DE MAINTENANCE	1 332 393,09	627 373,78	705 019,31
TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		1 868 456,01	981 828,54	886 627,47
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE				
48710000	Produits constatés d'avance	-1 496 589,00	-915 213,63	-581 375,37
48860000	CHARGES A PAYER - SERV PUBLI	-101 437,00		-101 437,00
TOTAL PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		-1 598 026,00	-915 213,63	-682 812,37

Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	à la clôture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	21 051 836			1,83
Actions amorties				
Actions à dividende prioritaire sans droit de vote				
Actions préférentielles				
Parts sociales				
Certificats d'investissements				

Situation à l'ouverture de l'exercice		Solde	
Capitaux propres avant distributions sur résultats antérieurs		154 130 888	
Distributions sur résultats antérieurs			
Capitaux propres après distributions sur résultats antérieurs		154 130 888	
Variations en cours d'exercice		En moins	En plus
Variations du capital			
Variations des primes liées au capital			
Variations des réserves			
Variations des subventions d'investissement			
Variations des provisions réglementées			597 334
Autres variations			
Résultat de l'exercice			-5 399 813
		SOLDE	4 802 479
Situation à la clôture de l'exercice		Solde	
Capitaux propres avant répartition			149 328 409

Rubriques	Chiffre d'affaires France	Chiffre d'affaires Export	Total 31/03/2022	Total 31/03/2021	%
Vente de marchandises	98 575 944	36 713 817	135 289 761	128 806 476	5,03 %
Production vendue de biens	30 237 016	18 573 251	48 810 267	43 604 720	11,94 %
Production vendue de services	2 830 436	551 031	3 381 467	3 362 551	0,56 %
TOTAL	131 643 396	55 838 099	187 481 495	175 773 747	6,66 %

Nature des transferts	Montant	Imputation au compte
Charges de restructuration de personnel	698 872	Frais de personnel
Charges de restructuration de personnel	9 783	Frais divers
Charges de restructuration de personnel	9 178	Frais de déplacements
TOTAL		717 833

Nature des charges	Montant	Imputation au compte
Dotations aux provisions exceptionnelles	1 329 229	Charges Exceptionnelles
Pénalités	270	Pénalités
Autres charges	1 053 739	Charges Exceptionnelles

TOTAL	2 383 238	
--------------	------------------	--

Nature des produits	Montant	Imputation au compte
Reprises sur provisions	1 174 902	Produits Exceptionnels

TOTAL	1 174 902	
--------------	------------------	--

Engagements financiers et autres informations

Rubriques	Terrains	Constructions	Matériel outillage	Autres immobilisations	Total
VALEUR D'ORIGINE					
AMORTISSEMENTS					
Cumul exercices antérieurs			494 854		494 854
Exercice en cours			87 960		87 960
TOTAL			582 814		582 814
VALEUR NETTE					
			-582 814		-582 814
REDEVANCES PAYEES					
Cumul exercices antérieurs			952 146		952 146
Exercice en cours			178 527		178 527
TOTAL			1 130 673		1 130 673
REDEVANCES A PAYER					
A un an au plus			119 018		119 018
A plus d'un an et moins de 5 ans					
A plus de cinq ans					
TOTAL			119 018		119 018
VALEUR RESIDUELLE					

Montant pris en charge ds exerc.

Rubriques	Montant hors bilan
------------------	---------------------------

Effets escomptés non échus
Avals et cautions
Engagements en matière de pension

Autres engagements donnés	2 288 947
----------------------------------	------------------

Crédit-bail	119 018
Locations immobilières	1 306 904
Locations mobilières	863 025

TOTAL	2 288 947
--------------	------------------

EXIDE TECHNOLOGIES SAS	Incidences des évaluations fiscales dérogatoires	ETATS FINANCIERS AU 31/03/2022
------------------------	---	--------------------------------

Rubriques	Dotation	Reprise	Montant
RESULTAT DE L'EXERCICE			-5 399 813
Impôt sur les bénéfices			
RESULTAT AVANT IMPOT			-5 399 813
Provisions sur immobilisations			
Provisions relatives aux stocks			
Provisions sur autres actifs			
Amortissements dérogatoires	1 156 973	559 639	597 334
Provisions spéciales réévaluation			
Plus-values réinvesties			
PROVISIONS REGLEMENTEES	1 156 973	559 639	597 334
AUTRES EVALUATIONS DEROGATOIRES			
RESULTAT HORS EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES (avant impôt)			-4 802 479

Effectifs	Personnel salarié	Personnel à disposition de l'entreprise
Cadres	152	
Agents de maîtrise, techniciens, employés	96	
Ouvriers	181	
Alternants	8	
Personnel extérieur mis à disposition		18
TOTAL	437	18



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Exide Technologies S.A.S.
**Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels**

Exercice clos le 31 mars 2022
Exide Technologies S.A.S.
5, allée des Pierres Mayettes – 92636 Gennevilliers

KPMG SA
société française membre du réseau
KPMG constitué de cabinets
indépendants adhérents de KPMG
International Limited, une société de
droit anglais ("private company limited
by guarantee").

SA
Société de commissariat aux comptes
Siège social : Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
775726417 RCS NANTERRE



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Exide Technologies S.A.S.

Siège social : 5, allée des Pierres Mayettes – 92636 Gennevilliers

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2022

À l'attention de l'associé unique de la société Exide Technologies S.A.S.,

Opinion

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er avril 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

KPMG SA
société française membre du réseau
KPMG constitué de cabinets
Indépendants adhérents de KPMG
International Limited, une société de droit
anglais ("private company limited by
guarantee").

SA
Société de commissariat aux comptes
Siège social : Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
775726417 RCS NANTERRE

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les stocks, les créances clients et les provisions pour risques et charges.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels qui vous sont adressés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 27 juillet 2022

KPMG S.A.

**Alexandra
Saastamoinen**

Alexandra Saastamoinen

Associée

Signature numérique
de Alexandra
Saastamoinen
Date : 2022.07.27
11:02:41 +02'00'

EXIDE TECHNOLOGIES SAS

Société par actions simplifiées au capital de 38.524.860 euros

Siège social : 5, allée des Pierres Mayettes – 92230 GENNEVILLIERS

682 030 895 R.C.S. Nanterre

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT

SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022

Monsieur,

Nous vous avons convoqué en exécution des prescriptions légales pour vous rendre compte de l'activité de la société EXIDE Technologies SAS, (la « Société ») et des résultats de notre gestion au cours de l'exercice social clos le 31 mars 2022 et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels.

Les convocations prescrites vous ont été adressées dans les formes et délais statutaires et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur et les statuts de votre Société ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

Ces comptes comportant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, ont été établis suivant les normes, principes et méthodes du plan comptable et selon les mêmes formes et méthodes que les années précédentes.

D'autre part, il vous sera rendu compte dans un instant de la mission de votre Commissaire aux Comptes.

Conformément aux dispositions légales, et notamment l'article L.232-1 du Code de Commerce sur renvoi de l'article L.227-1 alinéa 2 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport de gestion :

1. ACTIVITE DE LA SOCIETE ET FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

La société fait partie d'un groupe leader mondial des solutions d'énergie électrique stockée et l'un des plus grands fabricants et fournisseurs de batteries au plomb pour les transports et les applications industrielles au monde. La Société fournit également des solutions de stockage d'énergie lithium-ion, ainsi que des chargeurs, des logiciels et d'autres outils numériques et des services à valeur ajoutée aux marchés.

Les **batteries de l'activité « Transportation »** de la société comprennent des batteries SLI pour automobiles, camions lourds, véhicules tout-terrain, véhicules agricoles et de construction, motos,

Our Values



Integrity



Accountability



Quality



Safety



Courage



Customer
Success

véhicules récréatifs, applications marines et autres, ainsi que de nouvelles technologies pour véhicules hybrides et électriques (EV), y compris la technologie Stop Start, avec Enhanced Flooded Battery (« EFB ») et des batteries absorbantes en verre mat, absorbent glass matt (« AGM »), ainsi que des batteries auxiliaires 12 V en technologie plomb-acide et lithium-ion. La Société commercialise ses batteries « Transportation » auprès d'un large éventail de détaillants et de distributeurs de batteries de remplacement (« Aftermarket ») et de constructeurs automobiles d'origine (« OE »). Les ventes du marché de remplacement sont influencées par un certain nombre de facteurs, notamment le nombre de véhicules en circulation, la durée de vie moyenne des batteries, l'âge moyen des véhicules, les conditions météorologiques et la croissance démographique. Les ventes OE sont principalement impactées par les constructions de véhicules neufs basées sur la demande des consommateurs pour de nouveaux véhicules.

Les **batteries industrielles** de la société comprennent des solutions de stockage d'énergie au plomb et au lithium-ion pour les applications de puissance motrice - Motive Power - et de puissance de réseau - Network Power. Les batteries Motive Power sont utilisées dans l'industrie de la manutention des chariots élévateurs électriques et dans d'autres industries, notamment les machines de nettoyage des sols, les fauteuils roulants électriques, les locomotives de chemin de fer, l'exploitation minière et le marché des véhicules électriques. Les batteries Network Power sont utilisées comme une alternative d'alimentation de secours pour les systèmes de télécommunications, centres de données, hôpitaux, systèmes de sécurité, centrales électriques, applications ferroviaires et de défense, et comme solutions de stockage d'énergie permettant l'intégration et la gestion des énergies renouvelables. La Société propose également une gamme complète de chargeurs de batterie, d'équipements connexes, de logiciels, d'autres outils numériques et de services à valeur ajoutée pour l'exploitation et l'entretien des véhicules alimentés par batterie.

L'activité de la société au cours de l'année fiscale 2022 a été marquée par une augmentation du chiffre d'affaires de 6.7% dans une conjoncture économique difficile toujours impactée par la pandémie de Crise COVID 19 dans un environnement extrêmement concurrentiel. Le 24 février 2022, la situation géopolitique en Europe a considérablement changé à la suite de l'invasion russe en Ukraine entraînant la hausse sans précédent des prix de l'électricité, ainsi qu'une hausse des approvisionnements et coûts de production impactant les marges des activités. L'invasion a également affecté les volumes de ventes de la société à la fois directement, car Exide a choisi de ne pas faire d'affaires en Russie, et indirectement : volumes, perturbations de la chaîne d'approvisionnement et autres impacts du conflit. La société n'est pas toujours en mesure de répercuter toutes les hausses sur ses prix de vente. Le prix du plomb a augmenté en moyenne de 23.1% entre les deux exercices. Le prix moyen du plomb coté à la Bourse des métaux de Londres (« LME ») au cours de l'année fiscale 2022 est à 1967€/tonne atteignant une moyenne de 2080€/tonne sur le dernier trimestre de l'année fiscale 2022.

L'augmentation des charges d'exploitation de 9.5% est principalement due à l'augmentation des volumes et prix des achats de marchandises, des volumes et coûts de production et du prix du plomb.

Our Values



Integrity



Accountability



Quality



Safety



Courage



Customer
Success

Dans la mesure où les prix continuent d'augmenter et que la Société n'est pas toujours en mesure de répercuter la hausse des coûts des matériaux sur les clients, la performance financière de la Société en est affectée.

La société assure son activité opérationnelle d'une part et de l'autre des activités de gestion du Groupe et de centralisation des coûts. Elle centralise la facturation des prestations de services rendues par les entités européennes au bénéfice des entités européennes du groupe Exide. L'intégralité des coûts supportés par Exide France dans ce cadre sont alloués aux différents bénéficiaires des services après prise en compte d'une marge sur les coûts engagés directement par Exide France dans le cadre de la réalisation de ces prestations de services.

La société emploie une majorité des managers au niveau du groupe, elle conserve à ce titre des coûts « Steward Ship » qu'elle ne refacture pas au titre des Management Fees.

La société conserve depuis mars 2018 dans ses comptes une provision exceptionnelle de 1.5 millions d'euros afin de répondre aux dispositions d'un arrêté préfectoral environnemental pour la gestion de terrains extérieurs à son usine, ne lui appartenant plus.

Un contrôle fiscal est en cours, aucune notification formelle n'a été reçue à ce jour par la société.

L'activité par divisions se traduit comme suit :

1.1. Division Industrielle :

1.1.1 Batteries de traction :

Sur le marché de la batterie traction, la Société a enregistré une augmentation du chiffre d'affaires significative en FY2022, après une année fiscale 2021 compliquée, dont la situation sanitaire avait fortement ralenti l'activité manutention. Les usines Constructeur de « Material Handling » avaient diminué voir stoppé leur production plusieurs mois. Un ralentissement s'est fait sentir en fin d'année fiscale 2022 pour des raisons de pénurie de composants.

1.1.2 Batteries stationnaires :

Dans l'activité stationnaire, la Société a conservé sa position de leader sur le marché, malgré la diminution de son chiffre d'affaire due au ralentissement des projets non récurrents principalement dans les segments télécom et export. Les perspectives restent cependant bonnes pour l'année fiscale 2023, principalement dans le segment « End users » et sur le développement à l'export, soutenues par une forte demande des Datacenter, notamment en Afrique francophone.

1.1.3 Défense

Our Values



Integrity



Accountability



Quality



Safety



Courage

Customer
Success

En FY22, l'activité défense de la Société a généré un chiffre d'affaires d'approximativement 2.5 millions d'euros. Cette activité n'est pas régulière et dépend des programmes de livraisons des projets et clients spécifiques.

1.2 Division Automobile :

Sur le marché de l'activité Transportation After Market, la demande du marché a permis de conserver un niveau important en termes de volumes et chiffre d'affaires en évolution par rapport à l'année précédente. La pandémie a permis une concentration des achats sur le marché Européen en limitant les importations ce qui a eu un effet positif pour EXIDE.

L'activité Premier Equipement (OE) a été très fortement impactée par la crise COVID 19 du fait de la fermeture complète des usines en avril 2020 et partielle en mai 2020 suivie d'une reprise au ralenti de l'activité. Les constructeurs ont de plus été obligés de ralentir les cadences pour faire face au manque de disponibilité de composants électroniques (effet secondaire de la crise COVID) traduisant une baisse conséquente du volume annuel OEM. L'activité OES est restée stable par rapport à l'année précédente, voire légèrement inférieure en termes de volumes, mais en partie compensée par les actions de répercussion des prix sur les clients et l'impact favorable des escalators de plomb. L'activité OEM a enregistré une hausse des volumes et des ventes.

1.3 Activité de Recherche et Développement

Il n'y a pas eu de montant de dépenses de Recherche et développement au sein de la société française au cours de l'année fiscale 2022.

2. **RESULTATS DE L'ACTIVITE ET PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT**

Compte tenu de ce qui précède, les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2022 font notamment ressortir :

- Un résultat d'exploitation négatif de **(7.886.828) euros** contre un résultat négatif de **(12.520.065) euros** au 31 mars 2021 ;
- Un résultat financier positif de **3.695.352 euros**, contre un résultat financier positif de **3.694.847 euros** au 31 mars 2021 ;
- Un résultat courant avant impôts négatif de **(4.191.476) euros**, contre un résultat courant avant impôts négatif de **(8.825.218) euros** au 31 mars 2021 ;
- Un résultat exceptionnel négatif de **(1.208.336) euros**, contre un résultat exceptionnel négatif de **(4.856.216) euros** au 31 mars 2021 ;

Our Values



Integrity



Accountability



Quality



Safety



Courage

Customer
Success

- Une perte nette de (5.399.812) euros, contre une perte nette de (13.643.947) euros au 31 mars 2021.

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 mars 2022, soit (5.399.812) euros, au compte report à nouveau dont le montant passerait ainsi de (6.449.061) euros à un montant débiteur de (11.848.873) euros.

3. SITUATION DE LA SOCIETE

3.1 La situation du Groupe:

Dans le cadre de sa stratégie pour engager son entreprise vers un avenir solide et durable, Exide a conclu, le 26 octobre 2020, le transfert de propriété de l'ensemble des activités EMEA et APAC vers la nouvelle société fondée sous la raison sociale Energy Technologies Holdings LLC.

Les principaux éléments des business plans et des stratégies sous-jacents du groupe incluent :

- Générer une croissance rentable des revenus en se concentrant sur des segments ciblés et des clients clés où la société peut offrir une valeur différenciée, y compris une croissance continue des produits AGM et EFB
- des investissements axés sur l'amélioration des processus de fabrication, compléter la capacité de production, sur les réductions de coûts et les améliorations de la qualité
- Continuer à renforcer les liquidités et les flux de trésorerie d'exploitation de la Société en obtenant des facilités de crédit supplémentaires, des plans de réduction du fonds de roulement et en minimisant et/ou en éliminant les coûts relatifs au maintien des anciens sites non opérationnels
- Continuer à investir dans la recherche, le développement et l'ingénierie dans le but de développer des produits au plomb améliorés ainsi que des produits utilisant des chimies alternatives, y compris le lithium
- Se concentrer sur l'augmentation des capacités d'ingénierie des logiciels et des systèmes électriques pour prendre en charge la vente de solutions complètes de stockage d'énergie.

Au 31 mars 2022, le Groupe disposait d'une liquidité totale de 95,6 millions d'euros composée de trésorerie de 59,9 millions d'euros et d'une disponibilité au titre de diverses facilités de crédit européennes de 35,8 millions d'euros.

Au cours de l'exercice 2022, le Groupe a obtenu une nouvelle facilité de financement en signant un accord de facilité de crédit de 80,0 millions d'euros avec PKO Bank Polski basée en Pologne. Plusieurs entités Exide, dont Exide France se sont portés garantes de ce prêt, contre une rémunération. Exide

Our Values



Integrity



Accountability



Quality



Safety



Courage

Customer
Success

France, suite à l'ouverture d'un compte bancaire auprès de la succursale allemande de PKO Bank Polski S.A., a nantit ce compte et tout droit afférent à ce compte à PKO BP S.A.

Le financement consiste en un prêt bancaire à terme de 40,0 millions d'euros (le « prêt à terme »), une facilité de découvert de 35,0 millions d'euros et une facilité non monétaire de 5,0 millions d'euros pour des lettres de crédit et des garanties. Le produit généré par le prêt à terme a été utilisé pour racheter le « Bridge Note » (prêt-relais). Les fonds restants seront utilisés pour améliorer la position de liquidité et pour financer les besoins en fonds de roulement de la Société

Les besoins de liquidités de la société ont été satisfaits historiquement grâce aux liquidités fournies par les opérations, aux fonds empruntés et au produit des ventes de comptes débiteurs dans certaines filiales européennes.

Les besoins de liquidités du Groupe proviennent principalement du financement du fonds de roulement, des obligations au titre de la dette et des dépenses en investissements. En raison du caractère saisonnier des activités du Groupe, plus de liquidités ont été générées au cours des troisième et quatrième trimestres fiscaux de la Société qu'au cours des premier et deuxième trimestres fiscaux.

À l'avenir, les principales sources de liquidités du Groupe devraient être les encaissements des créances clients, les liquidités provenant de l'exploitation et les emprunts dans le cadre de divers financements auprès d'institutions financières Européennes.

La Société dispose d'une assise solide nécessaire à sa croissance, elle dispose des ressources et de la dynamique pour être plus solide. Elle continue de fabriquer et de commercialiser des produits et services de première qualité pour l'ensemble de ses clients à travers le monde.

Compte tenu de ces éléments et des hypothèses actuelles, la Société a préparé et clôturé ses comptes annuels à fin mars 2022 sur la base d'une continuité d'exploitation.

3.2 La situation de notre Société :

Les capitaux propres sont de 149.328.409 euros, soit près de 73.2% du total du bilan à 204.107.454 euros.

4. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE ET LA DATE A LAQUELLE LE RAPPORT EST ETABLI.

Aucun évènement significatif n'est survenu entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi.

Our Values



Integrity



Accountability



Quality



Safety



Courage

Customer
Success

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Les marchés mondiaux des batteries de transport et d'énergie industrielle sont très concurrentiels. La concurrence a continué de s'intensifier et a affecté la capacité de la Société à répercuter les hausses de prix pour suivre le rythme de la hausse des coûts de production. Sur certains marchés, les effets de la concurrence locale ont été exacerbés par une surcapacité de fabrication.

La Société est également soumise à des concentrations de clients et de ventes dans quelques emplacements géographiques et dépend de clients dans certains secteurs, notamment les marchés de l'automobile, des communications, des données et de la manutention. Les difficultés économiques rencontrées sur ces marchés et ces emplacements géographiques ont une incidence sur les résultats financiers de la Société. Les volumes OE dans les segments « Transportation » et « Motive Power » (Énergie motrice) peuvent être touchés par la demande cyclique causée par les changements des conditions économiques mondiales. En outre, des changements spectaculaires dans les niveaux de dépenses en capital des principaux clients de nos canaux « Network Power » peuvent également avoir un impact significatif sur les niveaux de vente.

Exide EMEA et APAC continuera d'innover, comme elle l'a toujours fait, autour de son catalogue de produits, de ses services et des besoins de ses clients.

Elle continuera toutes les mesures pour assurer un environnement de travail sûr à ses employés, conformément à la réglementation en vigueur. Exide poursuit ses efforts de productivité, en investissant sur ses équipements et en optimisant ses structures pour améliorer le rendement global et devenir plus rentable.

La Société est présente sur des marchés en croissance et dispose d'un portefeuille clients solide. Ses clients principaux sont des leaders de marché qui ont une surface financière importante.

- Le marché de la division automobile AM en France métropolitaine est stable et mature, mais Exide France envisage une croissance sur cette nouvelle année, avec la prise de nouveaux marchés.
- En Transportation OE, l'année fiscale 2023 entrevoit une progression en deuxième partie d'année fiscale car les usines constructeurs prévoient une reprise de production de véhicules, si l'approvisionnement en composants électroniques permet de répondre à la demande.
- En Stationnaire, la tendance du marché reste celle d'une forte activité dans le domaine des centres de données et une bonne dynamique dans le réseau des télécoms et à l'Export.
- En traction, la Société va continuer à augmenter ses parts de marchés en Manutention et à destination de nouvelles applications en s'appuyant sur des nouvelles technologies et de faire progresser les ventes de ses produits à plus de valeur ajoutée, à travers de nouvelles solutions énergie complètes dont le développement du lithium.

Our Values



Integrity



Accountability



Quality



Safety



Courage



Customer
Success

5. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA REPARTITION DU CAPITAL ET L'AUTOCONTROLE

Conformément à l'article L.233-13 du Code de Commerce, nous vous informons que la société Exide Holding Europe, dont le siège social est situé 5, allée des Pierres Mayettes - 92230 GENNEVILLIERS, détient 100% du capital social de la société.

6. INTEGRATION FISCALE / CONSOLIDATION

La société a opté en 1996 pour une intégration fiscale dont la société mère Exide Holding Europe est la société intégrante.

Un bilan et un compte de résultat consolidés sont établis au niveau de la holding Energy Technologies Holding LLC basée au The Corporation Trust Centre, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, 19801 dans le comté de New Castle, USA. Les états financiers consolidés comprennent les comptes d'Energy Technologies Holding LLC et toutes ses filiales détenues majoritairement.

7. COMMUNICATION DES CHARGES ET DES DEPENSES « SOMPTUAIRES » AINSI QUE DES FRAIS GENERAUX EXCESSIFS OU NE FIGURANT PAS SUR LE RELEVÉ SPECIAL ANNEXE A LA DECLARATION DES RESULTATS

Nous vous signalons, conformément à l'article 223 quater du Code Général des Impôts, qu'un montant de 291.304 euros a été enregistré au titre d'amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles fiscalement visés à l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

8. COMMUNICATION DU SOLDE DES DETTES FOURNISSEURS ET DES CREANCES CLIENTS AU 31/03/2022 et 31/03/2021 PAR DATES D'ECHEANCE.

En vertu de l'article L441-6-1 du code du commerce, nous vous communiquons ci-dessous l'information relative aux délais de paiement. Les délais de paiement de la société sont habituellement de 60 jours pour ses achats d'exploitation et ses achats de frais généraux.

La décomposition du solde des dettes TTC sur les deux derniers exercices consécutifs au 31 mars à l'égard des fournisseurs, par date d'échéance et nombre de factures, sont les suivantes :

Our Values



Integrity



Accountability



Quality



Safety



Courage

Customer
Success

K€	Dettes fournisseurs	Courant	Echues	Echues	Echues	Echues
	31/03/2022		1-30 jours	31-60 jours	61-90 jours	>90 jours
Fournisseurs Tiers	10 671	5 812	4 169	308	89	292
Fournisseurs Groupe	1 303	1 312	- 9	- 4		
	11 974	7 124	4 160	304	89	292

Nombre de Factures	Dettes fournisseurs	Courant	Echues	Echues	Echues	Echues
	31/03/2022		1-30 jours	31-60 jours	61-90 jours	>90 jours
Fournisseurs Tiers	3 649	2 334	763	124	52	376
Fournisseurs Groupe	121	109	6	2	-	4
	3 770	2 443	769	126	52	380

K€	Dettes fournisseurs	Courant	Echues	Echues	Echues	Echues
	31/03/2021		1-30 jours	31-60 jours	61-90 jours	>90 jours
Fournisseurs Tiers	5 653	4 761	1 001	- 483	- 1	375
Fournisseurs Groupe	779	529	253	- 4		1
	6 432	5 290	1 254	- 487	- 1	376

Nombre de Factures	Dettes fournisseurs	Courant	Echues	Echues	Echues	Echues
	31/03/2021		1-30 jours	31-60 jours	61-90 jours	>90 jours
Fournisseurs Tiers	3 819	2 712	415	168	124	400
Fournisseurs Groupe	111	74	15	3	-	19
	3 930	2 786	430	171	124	419

La décomposition à l'égard des clients, par date d'échéance et nombre de factures, est la suivante :

Our Values



Integrity



Accountability



Quality



Safety



Courage



Customer Success

K€	Dettes clients	Courant	Echues	Echues	Echues	Echues
	31/03/2022		1-30 jours	31-60 jours	61-90 jours	>90 jours
Clients Tiers	26 415	25 366	1 895	- 20	- 3	- 822
Clients Groupe	1 592	1 453	43	19	18	58
	28 007	26 819	1 938	- 1	15	- 764

Nombre de Factures	Dettes clients	Courant	Echues	Echues	Echues	Echues
	31/03/2022		1-30 jours	31-60 jours	61-90 jours	>90 jours
Clients Tiers	11 068	8 432	1 013	83	30	1 510
Clients Groupe	392	376	2	4	2	8
	11 460	8 808	1 015	87	32	1 518

K€	Dettes Clients	Courant	Echues	Echues	Echues	Echues
	31/03/2021		1-30 jours	31-60 jours	61-90 jours	>90 jours
Clients Tiers	27 217	25 017	2 395	353	37	- 615
Clients Groupe	15 016	14 985	6	16	29	8
	42 233	40 002	2 401	369	66	- 607

Nombre de Factures	Dettes clients	Courant	Echues	Echues	Echues	Echues
	31/03/2021		1-30 jours	31-60 jours	61-90 jours	>90 jours
Clients Tiers	15 417	12 450	1 015	197	99	1 656
Clients Groupe	491	480	1	5	-	5
	15 908	12 930	1 016	202	99	1 661

9. DIVIDENDES MIS EN DISTRIBUTION AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividende au cours des trois derniers exercices.

10. TRAITEMENT SPECIFIQUE DU CREDIT-BAIL

Un contrat de crédit-bail mobilier a été signé au cours de l'année 2016 pour une durée de 7 ans pour 1.155.000 euros.

A fin mars 2022, le montant des engagements représentait 119.018 euros.

11. CONVENTIONS COURANTES ENTRANT DANS LE CHAMP D'APPLICATION DE L'ARTICLE L.227-11 DU CODE DE COMMERCE

Our Values



La Société stipule dans ses statuts que les conventions passées entre elle et l'un de ses administrateurs ne font pas l'objet d'un rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

Par ailleurs, nous vous confirmons que, conformément à l'article L227-11 du code de Commerce, la Société est tenue de fournir aux Commissaires aux Comptes la liste des conventions courantes conclues à des conditions normales entre la Société et l'un de ses dirigeants, sauf lorsqu'en raison de leur objet ou de leurs implications financières, ces conventions ne sont significatives pour aucune des parties (C. com. art. L 225-39, L 225-87, L 226-10 et L 227-11).

Nous jugeons que les conventions existantes à l'heure actuelle ne présentent pas un caractère significatif.

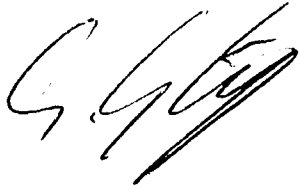
12. PRESENTATION DES COMPTES

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces documents sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour les exercices précédents.

Si ces propositions vous agréent, nous vous demandons de bien vouloir les consacrer par le vote du projet des décisions que nous vous transmettons.

Fait à Gennevilliers, le 25 Juillet 2022.



Our Values



Integrity



Accountability



Quality



Safety



Courage



Customer
Success

KPMG SA
Alexandra Saastamoinen
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

A Gennevilliers, le 27 juillet 2022

Exercice clos le 31 mars 2022

Cette lettre vous est adressée, en application de vos normes d'exercice professionnel, dans le cadre de vos contrôles relatifs à l'audit des comptes annuels de l'entité Exide Technologies S.A.S. afférent à l'exercice clos le 31 mars 2022 (ci-après "les États Financiers").

Ces États Financiers ont été arrêtés par le Président le 25 juillet 2022 et font apparaître à cette date des capitaux propres de 149 328 410 euros y compris une perte de 5 399 813 euros.

En tant que responsables de l'établissement des États Financiers et du contrôle interne afférent à leur préparation, nous vous confirmons ci-après, en toute bonne foi et au mieux de notre connaissance, les informations et affirmations qui vous ont été fournies dans le cadre de votre mission :

1. Les États Financiers ont été établis de manière régulière et sincère, pour donner une image fidèle de la situation financière et du résultat de l'entité conformément aux règles et principes comptables français.
2. Des contrôles destinés à prévenir et détecter les erreurs et les fraudes ont été conçus et mis en œuvre.

Nous vous avons communiqué tout changement significatif effectué dans nos process, contrôles, politiques et procédures pour répondre aux impacts de la crise Covid-19 et pour répondre aux impacts de la situation en Ukraine et des conséquences induites par les sanctions prises à l'égard de la Russie et de la Biélorussie sur notre système de contrôle interne.

3. Nous n'avons pas connaissance de faiblesses significatives du contrôle interne ou de déficiences majeures.

A ce jour, nous n'avons connaissance d'aucun événement, notamment au titre de la situation en Ukraine et des conséquences induites par les sanctions prises à l'égard de la Russie et de la Biélorussie, autre que ceux déjà pris en compte, survenu entre la date de clôture de l'exercice et la date d'arrêté des États Financiers et/ou du rapport de gestion, qui nécessiterait un traitement comptable dans les États Financiers ou une mention dans l'annexe et/ou dans le rapport de gestion.

4. Nous avons mis à votre disposition tous les documents comptables, les contrats ayant ou pouvant avoir une incidence significative sur les États Financiers, les procès-verbaux des assemblées générales et des réunions des organes sociaux tenues au cours de l'exercice et jusqu'à la date de cette lettre.

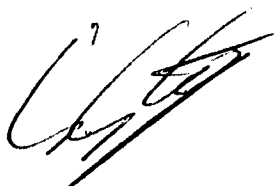
Nous n'avons connaissance d'aucun rapport, avis ou position émanant d'organismes de contrôle ou de tutelle dont le contenu pourrait avoir une incidence significative sur les États Financiers.

5. Nous n'avons ni projet, ni intention de restructuration, de réorganisation ou de cession, autre que ceux déjà pris en compte dans les États Financiers, de nature à affecter sensiblement la valeur comptable, le classement des actifs et passifs ou nécessitant une information dans l'annexe et/ou dans le rapport de gestion.
6. Nous vous avons fourni toutes les informations supplémentaires que vous nous avez demandées et laissé libre accès aux personnes au sein de l'entité que vous avez souhaité rencontrer pour les besoins de l'audit.
7. Nous vous avons fait part de notre appréciation sur le risque que les États Financiers puissent comporter des anomalies significatives résultant de fraudes.

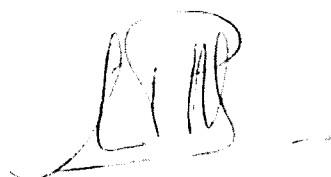
Nous n'avons pas connaissance :

- a. de fraudes suspectées ou avérées, impliquant la direction, des employés ayant un rôle clé dans le dispositif de contrôle interne ou d'autres personnes dès lors que la fraude est susceptible d'entraîner des anomalies significatives dans les États Financiers ;
 - b. d'allégations de fraude susceptibles d'avoir un impact sur les États Financiers, provenant des employés, d'anciens employés, des analystes, des régulateurs ou d'autres personnes.
8. Nous avons appliqué, au mieux de notre connaissance, les textes légaux et réglementaires. Des procédures ont été conçues et mises en œuvre dans l'entité, visant à garantir le respect de ces textes légaux et réglementaires. Nous n'avons pas connaissance de cas de non-respect susceptible de conduire à des anomalies significatives dans les États Financiers.

16. Nous vous avons signalé tous les incidents de cyber sécurité susceptibles d'avoir un impact significatif sur les États Financiers.
17. Le rapport de gestion contient toutes les informations requises par le code de commerce.
18. Toutes les informations entrant dans le champ d'application des conventions réglementées vous ont été communiquées conformément au code de commerce.
19. Il n'y a pas d'éléments nouveaux par rapport aux informations qui vous ont été précédemment communiquées afin d'identifier le(s) bénéficiaire(s) effectif(s) au sens des articles R.561-1 et suivants du code monétaire et financier et son statut éventuel de personne exposée au sens de l'article R.561-18 du code monétaire et financier.



Président



Directrice financière

9. Toutes les opérations de l'exercice et toutes les conséquences financières de tout accord/contrat ont été enregistrées et correctement traduites, dans les États Financiers, et le cas échéant dans l'état des éléments hors-bilan
10. Les scénarios présentés et les principales hypothèses retenues pour l'établissement des estimations comptables nous paraissent raisonnables, tiennent compte de toutes les informations dont nous disposons et reflètent nos intentions ainsi que la capacité de l'entité, à la date d'établissement des États Financiers par le Président, à mener à bien les actions envisagées. Nous n'avons pas connaissance d'éléments qui seraient de nature à remettre en cause les scénarios présentés et les hypothèses retenues.

S'agissant des risques climatiques, nous vous confirmons, au mieux de notre connaissance et compte tenu des engagements pris par l'entité que :

- a. nous les avons pris en considération, dans les estimations comptables clés présentées dans les États Financiers;
 - b. le cas échéant, les notes annexes présentent les principaux jugements effectués et les sources majeures d'incertitude, et
 - c. les hypothèses utilisées pour la préparation des États Financiers sont cohérentes avec les informations présentées.
11. Tous les passifs et passifs éventuels dont nous avons connaissance, relatifs notamment aux aspects environnementaux et sociaux, procès en cours, ainsi que toute poursuite judiciaire ou affaire contentieuse sont inclus dans les États Financiers. Nous confirmons avoir pris en compte, les risques climatiques, au mieux de notre connaissance, ainsi que les éventuels engagements pris par l'entité dans l'évaluation des provisions.
 12. Nous avons soigneusement examiné, en liaison avec nos conseils juridiques et nos avocats, les divers éléments de nos engagements, passifs éventuels relatifs notamment aux aspects environnementaux et sociaux, procès en cours... ainsi que toute poursuite judiciaire ou affaire contentieuse et nous considérons que les provisions et indications complémentaires figurant à ce titre dans les États Financiers reflètent les jugements exercés ainsi que la situation future estimée la plus probable en cohérence avec les décisions prises ou les actions envisagées.
 13. S'agissant des engagements de retraite et avantages similaires, les hypothèses actuarielles utilisées pour évaluer la valeur actuelle de ces obligations reflètent notre meilleure estimation des variables qui détermineront le coût final des avantages évalués et elles sont cohérentes entre elles.
 14. Toutes les provisions nécessaires ont été constituées pour faire face soit à des pertes latentes, soit à des charges résultant d'engagements de ventes ou d'achats ou du non-respect de ceux-ci.
 15. L'information que nous vous avons fournie sur l'identité des parties liées ainsi que sur les relations et transactions avec celles-ci est exhaustive et l'information donnée dans l'annexe des États Financiers est conforme aux règles et principes comptables français. Les transactions avec les parties liées non mentionnées dans l'annexe ne présentent pas une importance significative ou ont été conclues aux conditions normales du marché.

Annexe à la lettre d'affirmation relative à l'exercice clos le 31 mars 2022

**A - ETAT DES ANOMALIES RELEVÉES ET NON CORRIGÉES AYANT UN IMPACT SUR
LE RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2022**

Néant

**B - LISTE DES AUTRES ANOMALIES RELEVÉES ET NON CORRIGÉES PORTANT SUR
LA PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS OU EN ANNEXE**

Néant

EXIDE TECHNOLOGIES S.A.S.

Société par actions simplifiée au capital de 38.524.860 euros
Siège social : 5 à 7 allée des Pierres Mayettes – 92230 Gennevilliers
RCS : 682 030 895 R.C.S. Nanterre

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

L'an deux mille vingt-deux, le 29 juillet à 10 heures, au siège de la société,

Est présente :

- La Société EXIDE HOLDING EUROPE, associé unique de la Société Exide Technologies S.A.S., représentée par Mr Stefan STUBING, son Président.

Est absente et excusée :

- La Société KPMG AUDIT, Commissaire aux comptes, représentée par Madame Alexandra SAASTAMOINEN, dûment convoquée.

Mme Dianna DE COTIIS est désignée comme secrétaire de séance.

* * *
* *
*

A titre préliminaire, il est rappelé que

Crédit Agricole Leasing & Factoring a signé un contrat d'affacturage sans recours avec chacune des Sociétés EXIDE TECHNOLOGIES ci-dessous:

- Le 13/11/2014 avec EXIDE TECHNOLOGIES S.A.S (contrat n° 95216) modifié par 5 avenants datés respectivement du 8/07/2016, 1/06/2018, 7/02/2019, 16/02/2022 et 20/04 /2022 ; EXIDE TECHNOLOGIES S.P.R.L (contrat n° 76342), EXIDE TECHNOLOGIES S.L.U (contrat n° 76341), EXIDE TECHNOLOGIES B.V. (contrat n° 76466), EXIDE TECHNOLOGIES S.R.L. (contrat n° 77058) et EXIDE TECHNOLOGIES S.A. (contrat n° 76856), modifié par 4 avenants datés respectivement du 8/07/2016, 7/02/2019, 16/02/2022 et 20/04/2022 ;
- Le 21/07/2016 avec EXIDE TECHNOLOGIES L.D.A. (contrat n° 82783), modifié par 3 avenants en date respectivement du 7/02/2019, du 16/02/2022 et du 20/04/2022.
- Le 11/03/2022 avec GNB INDUSTRIAL POWER (UK) LIMITED (contrat n° 11970) et EXIDE TECHNOLOGIES (TRANSPORTATION) LIMITED (contrat n° 11986) ;

Les mêmes conditions contractuelles s'appliquant à toutes les Sociétés EXIDE TECHNOLOGIES, Crédit Agricole Leasing & Factoring et les Sociétés EXIDE TECHNOLOGIES ont décidé de simplifier et d'unifier la documentation contractuelle en fusionnant l'ensemble des Contrats d'Affacturage, par voie d'Accord Global d'Amendement n°1 aux Contrats D'affacturage (l' « Avenant n°1 »).

Les stipulations des Contrats d'Affacturage susvisés seront remplacées par les stipulations annexées à l'Avenant n°1 qui, à compter de sa signature, forment avec l'Avenant n°1 le contrat

régissant les obligations de Crédit Agricole Leasing & Factoring et des sociétés EXIDE TECHNOLOGIES relatives aux opérations d'affacturage.

Après avoir déclaré avoir reçu les documents suivants dans les formes et délais légaux, à savoir :

- La lettre de convocation de l'associé unique ainsi que du commissaire aux comptes en date du 25 juillet 2022 (annexe 1 et 2);
- Le rapport de gestion du Président sur la gestion de la Société pendant l'exercice clos le 31 mars 2022 ;
- Les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2022, son annexe et son inventaire ;
- Le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2022,
- le projet d'Accord Global d'Amendement n°1 aux Contrats D'affacturage n° 95216, 76341, 76342, 76466, 76856, 77058, 82783, 11970 et 11986 (annexe 3) ;
- Le texte des résolutions proposées par le Président et soumises au vote de l'assemblée.

L'associé unique déclare être appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2022 ;
- 2) Dépenses somptuaires ;
- 3) Quitus au Président ;
- 4) Affectation des résultats et Distribution de dividende ;
- 5) Signature de l'Avenant n°1 pour consolider l'ensemble des contrats d'affacturage signés avec Crédit Agricole Leasing & Factoring, en un seul accord;
- 6) Pouvoirs pour les formalités.

L'ASSOCIE UNIQUE ARRETE LES DECISIONS SUIVANTES :

1^{ère} RESOLUTION

(Approbation des comptes)

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président sur la gestion de la Société pendant l'exercice social clos le 31 mars 2022 ainsi que du rapport général du commissaire aux comptes, approuve les comptes dudit exercice, comprenant le compte de résultat, le bilan et son annexe, tels qu'ils lui sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports et qui se soldent par **une perte de 5 399 812 euros**.

2^{ème} RESOLUTION

(Dépenses somptuaires)

L'associé unique prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code Général des Impôts, qu'une somme de **291 304 euros** a été enregistrée au titre des amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles fiscalement visés à l'article 39-4 du Code Général des Impôts au cours de l'exercice écoulé.

3^{ème} RESOLUTION

(Quitus au Président)

L'associé unique donne quitus de sa gestion au Président.

4^{ème} RESOLUTION

(Affectation des résultats et Distribution de dividende)

L'associé unique approuve la proposition du Président sur l'affectation du résultat.

Par conséquent et après avoir constaté que les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2022 fait apparaître **une perte de 5 399 812 euros**, l'associé unique décide de l'affecter en totalité au compte « Report à nouveau » qui passerait ainsi de - **6 449 061 euros** à un montant - **11 848 873 euros**.

L'associé unique, après avoir constaté qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices, décide de ne procéder à aucune distribution de dividendes pour l'exercice clos le 31 mars 2022.

5^{ème} RESOLUTION

*(Signature de l'Avenant n°1 pour consolider l'ensemble des contrats d'affacturage signés avec
Crédit Agricole Leasing & Factoring, en un seul accord)*

L'associé unique, après avoir pris connaissance du projet d'Accord Global d'Amendement n°1 aux Contrats D'affacturage n° 95216, 76341, 76342, 76466, 76856, 77058, 82783, 11970 et 11986 au profit de Crédit Agricole Leasing & Factoring, approuve la signature de l'Avenant n°1.

Après avoir pris connaissance de l'article 15 « Guarantee Account » créant un compte de garantie au nom de la Société, l'associé unique approuve le nantissement de la créance détenue par la Société à l'encontre de Crédit Agricole Leasing & Factoring au titre de la retenue du compte de garantie ; ce nantissement ayant pour objet de permettre à Crédit Agricole Leasing & Factoring de bénéficier d'une garantie croisée sur toutes sommes que les Sociétés EXIDE TECHNOLOGIES peuvent devoir à Crédit Agricole Leasing & Factoring en principal, intérêts et frais, au titre des créances non-conformes et/ou créances litigieuses, dans les termes de son contrat d'affacturage signé avec Crédit Agricole Leasing & Factoring.

Chaque nantissement créé en vertu des présentes sera régi par les articles 2355 et suivants. du Code civil français et des articles L.521-1 et suivants du Code de commerce français.

6^{ème} RESOLUTION

(Pouvoirs)

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme des présentes aux fins d'accomplir toutes les formalités légales requises.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 10h30 heures.

Les décisions de l'associé unique sont constatées par le présent procès-verbal, qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.



Pour EXIDE HOLDING EUROPE
Monsieur Stefan STUBING



Secrétaire de séance
Madame Dianna DE COTIIS

TRIBUNAL DE COMMERCE
Registre du Commerce et des Sociétés
4, rue Pablo NERUDA
92020 NANTERRE

Gennevilliers, le 9 septembre 2022
Par LRAR N° 1A 175 496 3602 7

Objet : Dépôt des comptes sociaux FY2022

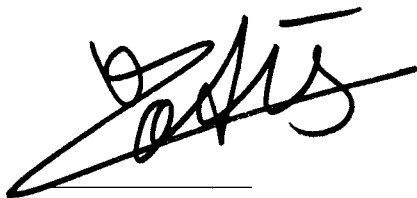
Madame, Monsieur,

Veillez trouver, ci-joints les documents nécessaires pour la réalisation du dépôt des comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 mars 2022 :

- Les comptes certifiés,
- Le rapport de gestion,
- Le procès-verbal de l'assemblée générale d'approbation des comptes annuels 2022 ainsi que ces annexes,
- Le rapport du commissaire aux comptes,
- La lettre d'affirmation au commissaire aux comptes.

Ces documents sont accompagnés d'un chèque de **45,34 EUR** à l'ordre du Greffe du Tribunal de commerce de NANTERRE.

Nous vous prions d'accepter, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.



Dianna DE COTIIS
Responsable Juridique France